

Déclaration visant le maintien de la situation familiale en cas d'hébergement temporaire de réfugiés ukrainiens

Pourquoi cette déclaration ?

Votre situation personnelle et familiale a un impact sur le montant de votre allocation de chômage.

La situation que vous déclarez sur le formulaire C1 doit être conforme à la situation de fait et vous êtes tenu de déclarer toute modification intervenant dans votre situation personnelle et familiale.

À la suite de la guerre en Ukraine, la Belgique fait face à un afflux de réfugiés ukrainiens.

Jusqu'au 28 février 2023 inclus, les chômeurs peuvent conserver leur situation familiale s'ils hébergent temporairement des réfugiés ukrainiens. En raison de la guerre en Ukraine, de nombreuses personnes ont en effet dû quitter leur pays et chercher temporairement refuge dans un autre pays. Il s'agit de personnes qui disposent de la nationalité ukrainienne ou qui séjournaient légalement en Ukraine.

Pour maintenir votre situation familiale, complétez et introduisez ce formulaire auprès de votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) dans les plus brefs délais.

Base légale: article 110 de l'AR du 25/11/1991 et articles 59 et suivants de l'AM du 26/11/1991

Avez-vous besoin d'informations complémentaires?

Si vous souhaitez plus d'informations :

- prenez contact avec votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB);
- lisez la feuille info T147 « Quelle est votre situation familiale ? ».

Cette feuille info est disponible auprès de votre organisme de paiement ou du bureau de l'ONEM. Vous pouvez également la télécharger sur le site web www.onem.be ([T147 | Documentation | ONEM](#)).

Consultez la rubrique « Actualités » du site internet www.onem.be afin d'être tenu informé des évolutions de cette mesure de soutien.

Que devez-vous faire de ce formulaire?

Complétez ce formulaire en n'oubliant pas de mentionner votre numéro de registre national (NISS) en haut de chaque page.

Remettez le formulaire complété dans les plus brefs délais à votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB).

Et ensuite?

L'organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) transmet le formulaire à l'ONEM et vous tiendra au courant du traitement de votre demande.



Déclaration visant le maintien de la situation familiale en cas d'hébergement temporaire de réfugiés ukrainiens

À compléter par le chômeur

date cachet
organisme de paiement

Votre identité

Prénom et nom

Rue et numéro

Code postal et commune

Votre numéro NISS se trouve au verso de votre carte d'identité

Numéro de Registre national (NISS) _____ / _____ - _____

Les données « téléphone » et « e-mail » sont facultatives.

Téléphone

E-mail

Votre déclaration

Je déclare héberger temporairement des réfugiés ukrainiens et demande le maintien de ma situation familiale jusqu'au 28 février 2023 inclus.

Je déclare que je n'héberge plus de réfugiés ukrainiens depuis le ____ / ____ / _____ .

Signature

Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatiques.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible auprès de l'ONEM.

L'exactitude de vos déclarations est vérifiée en comparant celles-ci aux données du Registre national et d'autres organismes (mutuelles, fonds d'assurance pour indépendants, banques de données ONSS avec les données relatives à votre occupation, SPF Finances pour ce qui concerne votre dossier fiscal, institutions des Communautés et des Régions, ...)

Plus d'infos sur www.onem.be.

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Date: ____ / ____ / _____

Signature